

PROCES VERBAL
Vendredi 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,

M. Jean-Paul ANGLADE 1^{er} **Adjoint**

M. Philippe BARRAULT **Adjoint**

Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, M. Daniel MATHÉ, M. Pierre de MONTALEMBERT, M. Grégory THIBAUD **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA

Mme Oriane PODEVIN représentée par M. Philippe BARRAULT

ABSENT NON REPRESENTE :

- **Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2024**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Pascale BACQUET
- **Délibération sur l'approbation du budget primitif 2025 de la commune**

En raison du départ le 23/02/2025 de la secrétaire de mairie, Adeline Philippe, le vote du budget primitif 2025, a été avancé au 31/01/2025. Après présentation des documents de préparation du budget 2025, le conseil municipal est appelé à voter sur le budget 2025. Il est proposé ce qui suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	678 368,17 €	678 368,17 €
Section d'Investissement	1 498 222,25 €	1 498 222,25 €
TOTAL	2 176 590,42 €	2 176 590,42 €

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le budget 2025.

- **Délibération sur la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi il ne sera plus nécessaire de convoquer les membres du conseil municipal, pour prendre des décisions modificatives au budget, afin de procéder à ces mouvements budgétaires.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité, la délibération sur la fongibilité des crédits.

- **Délibération sur le vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence pour la recette à venir des impôts directs locaux.

Le souhait de la commune est de ne pas faire subir d'augmentation des taux à la population Boissettaise. Les taux resteront donc inchangés pour 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vote la délibération sur le maintien des taux des impôts directs locaux.

- **Délibération sur le montant des subventions versées aux associations**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de versement 2025 de subventions suivantes, aux associations.

350 €	ASSADRM 2025
200 €	Pôle d'autonomie territoriale – PAT ancien RIVAGE AUTONOMIE
200 €	SDESM
300 €	Association Des Parents d'Elèves
100 €	Boissettes en Scène
100 €	Club Nautique
1 650 €	ABSL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve les montants proposés pour le versement 2025 des subventions aux associations.

Tour de table :

 **Travaux**

Les travaux pour la création de la maison des associations ont débuté fin janvier 2025.

 **Solidarité**

Au vu du comparatif du budget alloué aux colis des aînés dans les communes environnantes, il a été proposé, pour janvier 2026, de maintenir le coût du colis à 50 € pour une personne seule et de passer de 100 € à 80 €, pour un couple.

A ce jour, les bénéficiaires sont âgés de 70 ans et plus, et sont inscrits sur les listes électorales.

A compter de janvier 2026 les boissettais non-inscrits sur les listes électorales seront également pris en compte s'ils en font la demande en mairie avec présentation d'un justificatif de domicile.

Une communication à ce propos est prévue sur le site de Boissettes.fr, sur Panneaux Pocket et sur le journal de Boissettes, édition juin 2025.

🚧 **Chèque j'aime ma ville**

Dispositif reconduit pour 2026 dans les mêmes conditions, à savoir pour les enfants scolarisés de 3 à 18 ans.

La demande doit se faire en mairie avec un justificatif de domicile et un certificat de scolarité avant la date butoir qui sera arrêtée ultérieurement.

🚧 **Déploiement de la collecte des déchets alimentaires du SMITOM-LOMBRIC**

Réunion d'information le 11/03/2025 à 18h30 avec distribution de badges d'accès et bio-seaux.

Permanence SMITOM-LOMBRIC à la mairie le 19/03/2025 : 10h-12h & 13h30-16h30.

🚧 **Travaux de câblages informatiques à l'étage de la mairie prévus au 1^{er} semestre 2025.**

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascale BACQUET

Thierry SEGURA



